

Conférence de presse du président Edouard FRITCH
Salle de presse de la présidence
Mercredi 24 novembre 2021

Mesdames et messieurs les journalistes, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation en des délais si courts.

J'en profite pour vous remercier pour votre grande réactivité, votre disponibilité et votre patience aussi, que je sais parfois être mise à rude épreuve, tout au long de ces évènements.

Je voudrais aussi saluer celles et ceux qui nous regardent en direct sur les télévisions ou sur les réseaux sociaux. Je les salue respectueusement et les remercie d'être à notre écoute.

Si je viens devant vous aujourd'hui, c'est pour parler de l'échec des négociations. Car c'est un échec.

Sur ce point chacun a son point de vue mais je voudrais vraiment rétablir la vérité car je suis déçu voire outré de la manière dont l'issue de ces négociations est présentée par certains de nos partenaires syndicaux.

Comme vous le savez, dès le premier jour du préavis de grève, le gouvernement a ouvert les portes de la présidence pour entamer le dialogue, sans attendre. Nous avons reçu la délégation syndicale signataire du préavis de grève dès jeudi, puis à nouveau vendredi, puis samedi toute la journée. Nous avons repris lundi, puis hier mardi jusque tard dans la nuit.

Je voudrais remercier tout particulièrement nos ministres :

- Le Vice-président Jean Christophe Bouissou,
- Le ministre de l'économie et des finances en charge de la PSG, Yvonnick Raffin,
- René Temaharo, ministre des grands travaux en charge des institutions, qui représentait Christelle Lehartel, ministre de l'éducation en charge du Travail et du dialogue social qui était en déplacement à Paris,
- ainsi que Heremonana Maammaatuaiahutapu, ministre de la culture et de l'environnement.

Ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour permettre au dialogue de s'instaurer et permettre l'émergence d'un consensus, car nous avons sincèrement cru que les avancées que nous avons consenties auraient permis d'éviter cette grève.

J'ai le sentiment d'un grand gâchis et d'une duperie. Je vais vous avouer, hier soir au fond de moi, j'étais partagé entre colère et déception.

Nous avons été trompés car il est clair qu'aujourd'hui personne au sein de la délégation syndicale ne voulait en réalité éviter cette grève. J'ai le sentiment, en venant participer à ce dialogue avec le gouvernement, qu'ils ont voulu montrer bonne figure, profiter de la tribune médiatique, mais ils savaient déjà qu'ils ne signeraient rien. C'est une tromperie, et en

disant cela je pèse mes mots. C'est une tromperie car les enjeux sont considérables et dépassent les exigences du cahier de revendication.

Cette grève nous aurions dû l'éviter, et nous aurions pu l'éviter !

De son côté le gouvernement à tout fait pour favoriser une issue positive. Il y a eu un jeu de dupes de la part des confédérations syndicales qui en réalité rêvaient d'en découdre, tout simplement. Elles cherchaient l'épreuve de force. Mais à quel prix !

Pour dialoguer, il faut être deux. Quand on négocie, on recherche un consensus acceptable par les deux parties, ce qui veut dire que chacun fait un pas vers l'autre. Toutes les avancées proposées résultent du gouvernement. L'intersyndicale n'a fait aucune contre-proposition et n'a accepté aucun compromis.

En clair, c'était : notre cahier de revendications ou rien, tout ou rien !

Alors si c'est ça la manière de dialoguer, nous aurions pu faire l'économie des cinq jours de mascarade. Il leur suffisait de déposer le préavis de grève et nous dire : c'est à prendre ou à laisser. Si vous signez, on ne fait pas grève. Si vous ne signez pas, on fait grève. Car finalement la position qui ressort est bien celle-ci, malgré les avancées proposées et qui sont conséquentes. Je vais y revenir dans un instant.

Croyez bien que je regrette ce qui se passe, car cette grève va à contre sens de l'intérêt général. Notre économie commençait à reprendre un peu d'air qu'on lui remet la tête sous l'eau. Cette grève aura des conséquences. Certaines entreprises, certains commerces ne s'en relèveront peut-être pas et des emplois supplémentaires seront peut-être détruits, ce qui est un comble tout de même pour des syndicats. Nous verrons à l'issue de cette journée les chiffres de la mobilisation, mais je crois qu'une majorité de gens déplore cette grève dont nous n'avons pas besoin.

Vous savez, nous avons déployé des moyens considérables durant cette période de crise pour préserver le maximum d'emplois, sauver des familles de la perte de l'emploi, préserver les activités et aider les entreprises donc les salariés à préserver leurs emplois. Nous nous sommes endettés pour ça. C'est un effort collectif conséquent, et tout cet effort risque d'être anéanti.

Je vais vous dire mon sentiment tout cela me rend triste, car il y a beaucoup d'égoïsmes catégoriels dans cette situation, peu de considération pour la communauté et les intérêts de tous. Car les organisations syndicales, rappelons-le, défendent ceux qui ont déjà un emploi, les salariés. Qui défend les autres, tout aussi nombreux sinon plus nombreux encore que les salariés, si ce n'est le gouvernement et les employeurs. C'est aussi une réalité. Cette grève est de trop ! Je dirais presque, c'est un luxe qu'on ne peut pas se permettre, pas en ce moment en tout cas. Chacun assumera ses responsabilités. Nous avons pris les nôtres et c'est ce que je veux à présent vous expliquer.

Le préavis de grève comporte 8 points.

1. Le premier concerne la revalorisation du pouvoir d'achat, estimée à 4% par les syndicats. J'ai proposé 2% au 1^{er} janvier. Nous avons fait un geste supplémentaire en acceptant de débloquer ces 2% dès le 1^{er} décembre, comme le demandait les syndicats, ce qui aurait été un geste appréciable avant Noël. Nous avons ensuite proposé 1% au 1^{er} juillet, au vu de l'indice des prix que nous connaissons en mars/avril prochain. Nous avons fait un geste de plus en proposant que ce 1% puisse être accordé avant, dès mars ou avril, sans attendre juillet. Le 1% restant a été renvoyé vers la fin de l'année, une fois connue l'indice du coût de la vie et si c'est justifié. Je rappelle que ce n'est pas le pays qui paye le Smig, mais bien les entreprises. Je n'ai pas voulu alourdir la charge qui pèse déjà sur les entreprises et notamment les petites et moyennes entreprises qui payent leurs employés au Smig. Tout a été rejeté. C'était 4% maintenant ou rien.
2. Sur le second point qui concerne le rattrapage des congés liés au confinement du à la covid 19, ce problème n'en est plus un, puisque nous avons décidé d'appliquer à l'administration le code du travail local qui est effectivement plus intéressant pour les agents.
3. Sur le troisième point qui concerne le nombre de réunions de la CHSCT à une par trimestre. Nous avons dit oui, et nous avons accepté sans discuter de passer de 2 à 4 réunions par an, donc une par trimestre.
4. Sur le quatrième point, concernant la mise en place d'un fond d'aide aux salariés ayant perdu involontairement leur emploi, cette question, d'un commun accord, a été renvoyée à une discussion tripartite, puisqu'elle concerne aussi les employeurs qui n'étaient pas présents à ces négociations. Ce point n'a pas soulevé d'objection durant nos rencontres.
5. Sur le 5^e point concernant la mise en place des concours, le paiement des heures supplémentaires et des astreintes dans la fonction publique, ainsi que la revalorisation des carrières dans la fonction publique, il a été résolu. Les concours sont ouverts et un calendrier des concours a été rendu public, dont quatre sont déjà programmés, trois pour décembre 2021 et un en janvier 2022. Nous avons accepté et nous nous sommes engagés à établir une planification triennale des concours à venir. Les deux autres points qui concernent le paiement des heures supplémentaires et des astreintes, et la revalorisation des carrières, il se trouve réglé par l'alignement du statut de la fonction publique sur le droit du travail local que nous avons acté et qui est effectivement plus avantageux pour les agents de la fonction publique.
6. Sur le 6^e point qui concerne la réforme de la PSG, il est vrai que le gouvernement est resté sur sa proposition de réforme de la gouvernance, avec un conseil d'administration ramené à 15 personnes contre 65 aujourd'hui, dans le but d'être plus efficace.

Nous proposons que le conseil d'administration soit constitué de manière tripartite, 5 représentants des salariés, 5 représentants des patrons, 5 représentants du gouvernement. Nous avons concédé que le président du conseil d'administration qui

devait être nommé par le conseil des ministres, serait finalement élu par les membres du conseil d'administration à bulletin secret ! A côté du CA, nous créons les comités stratégiques, également tripartites, qui eux auront en main la gestion de chaque branche. Et c'est dans les comités stratégiques que tout se joue. Ce sera le cœur de la réforme de la gouvernance. Mais cela ne les a pas intéressés plus que ça. Ils ont demandé à doubler leur représentation au sein du CA, 10 membres pour les salariés, 5 pour les employeurs, 5 pour le gouvernement, nous avons refusé, sinon ce n'est plus un trépied, or c'est l'existence du trépied lui-même qui garantit la stabilité et l'équilibre dans la gouvernance de la PSG. Accéder à la revendication de l'intersyndicale aurait eu pour effet d'introduire un déséquilibre dans le fonctionnement même de l'organe décisionnel. Ce n'était pas acceptable.

Dans cette organisation, le Pays représente à la fois, le plus gros employeur cotisant à la CPS, et un contributeur financier important de la Caisse, avec notamment les 23,9 milliards versés en 2020 et 2021 pour équilibrer les comptes de la Caisse.

Je me suis aussi engagé, dès le premier semestre 2022, sous l'égide des ministres en charge de la PSG et de la santé, à organiser les assises de la santé, au cours desquelles un diagnostic partagé sera dressé en concertation étroite avec les partenaires sociaux et les tiers impliqués, pour voir où corriger et où améliorer notre système de santé, y compris jusque dans son fonctionnement.

7. Sur le 7^e point qui concerne l'obligation vaccinale, je me suis exprimé à ce sujet. La loi existe, elle a été approuvée par le conseil d'Etat et elle s'applique déjà. J'ai déjà fait une première ouverture avant le préavis de grève, en repoussant de 2 mois l'application des contrôles et en repoussant donc à fin janvier les premières sanctions. Nous avons accepté hier soir de ramener le montant de la sanction à 50%, soit 80.000 FCFP au lieu de 175.000 FCFP. J'ai écrit dans le projet de protocole d'accord que je demandais au service du pays chargé de ces contrôles le plus grand discernement dans l'exercice de ces contrôles et de privilégier les solutions alternatives au sein des entreprises et des services chaque fois que c'est possible. La sanction et c'est son rôle doit demeurer dissuasive, sinon on la vide de sa substance. Elle est moindre, mais elle reste dissuasive. J'ai également précisé, qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des progrès de la vaccination, si nous parvenions à amortir la prochaine vague de manière significative que j'étais prêt à reconsidérer cette loi, voire à la retirer. Je ne suis pas là pour embêter les gens, mais mon devoir est de protéger la population. Cette loi est un des moyens car ce n'est pas normal qu'un citoyen qui vient demander de l'aide à un service du pays reparte avec la maladie, voire la mort en elle, simplement parce qu'un agent de l'administration en contact avec les usagers refuse de se faire vacciner et qu'il porte le virus, peut-être dans le savoir. C'est du bon sens et du respect envers les contribuables.

J'ai aussi accepté que soit précisé dans la loi de pays relative à l'obligation vaccinale, que le refus d'être vacciné ne peut pas être un motif de licenciement. C'est déjà dans la loi, mais c'était une de leur demande. J'ai accepté de remodifier la loi une seconde fois. Ils ont tout rejeté.

8. Sur le point 8 qui concerne la mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'emploi local, tout est réglé, puisque nous sommes dans un processus déjà engagé, qui prévoit que la publication en avril 2022, c'est demain, des tableaux des professions concernées.

Enfin, concernant le dialogue social, je me suis engagé à ce que dès janvier 2022, la conférence globale tripartite se réunisse à nouveau, à minima chaque trimestre, pour s'accorder sur un calendrier de travail du dialogue social et essayer de régler en amont les problèmes qui peuvent se poser et recevoir les propositions.

Voilà, mesdames et messieurs, la réalité de nos propositions. Sur aucun point ils n'ont fait de contrepropositions. A chaque fois, c'est le même refrain : notre exigence ou rien !

Franchement vous ne croyez pas que nous avons fait de réelles avancées ?

Franchement vous ne croyez pas que ces propositions pouvaient représenter un consensus honorable et acceptable pour tous ? Et donc éviter la grève ?

Mais la volonté n'était pas partagée.

La volonté d'éviter à notre pays de rajouter une crise à la crise n'était pas partagée par nos interlocuteurs.

C'est dommageable et regrettable. Ils sont choisis l'épreuve de force, sans doute parce que les élections professionnelles débutent dans les entreprises, et qu'il faut monter ses muscles, montrer ce qu'on pèse. C'est bien regrettable au regard des enjeux.

Je vous remercie et je suis disponible pour répondre à vos questions.